FO France Travail

VICTOIRE !

NOTRE COURRIER AU DG A PAYÉ !



Face à nos arguments et à la situation financière de l'établissement, le Directeur Général a répondu favorablement à notre demande :

Une Prime de Partage de la Valeur (PPV) sera versée à l'ensemble des agents de France Travail au titre de l'année 2026 !

UNE DÉMARCHE DÉTERMINÉE

Le 13 octobre 2026, **FO** a adressé un courrier au Directeur Général pour demander l'attribution d'une PPV pour tous les agents, en s'appuyant sur des éléments financiers précis et l'historique des NAO.

DES ARGUMENTS SOLIDES

- Une sous-consommation nette de 32,6 millions d'euros sur le budget de personnel **en 2025** (rapport d'expertise du CSEC).
- Un financement possible **sur fonds propres.**
- La possibilité d'une décision unilatérale, comme en 2025.

UN RÉSULTAT CONCRET

Le Directeur Général a donné son accord pour le versement d'une **PPV au titre de 2026 à l'ensemble des agents de France Travail !**

UNE BONNE NOUVELLE POUR VOTRE POUVOIR D'ACHAT !

Grâce à l'action de FO, les agents de France Travail bénéficieront d'une **PPV au titre de l'année 2026.**
Le montant, les modalités de versement et le calendrier vous seront communiqués prochainement par la direction.

MONTANT : À VENIR

VERSEMENT : À VENIR

CALENDRIER : À VENIR

NOTRE REVENDICATION RESTE CLAIRE :

+ 250 € NETS PAR MOIS

POUR TOUS LES AGENTS PUBLICS COMME PRIVÉS !

Cette PPV est une avancée concrète et nous nous en félicitons.
Mais elle ne remplace pas notre combat pour une augmentation générale des salaires.
FO continue de se battre au quotidien pour la reconnaissance de votre travail, l'amélioration de vos rémunérations et de vos conditions de travail.

INFORMER
DÉFENDRE
OBTENIR

UN SYNDICAT
UTILE, CONCRET
ET À VOS CÔTÉS

POUR VOS SALAIRES
VOS DROITS
ET VOTRE AVENIR

FO France Travail